

Septembre 2005



منظمة الأغذية
والزراعة
للأمم المتحدة

联合国
粮食及
农业组织

Food
and
Agriculture
Organization
of
the
United
Nations

Organisation
des
Nations
Unies
pour
l'alimentation
et
l'agriculture

Organización
de las
Naciones
Unidas
para la
Agricultura
y la
Alimentación

COMITÉ DES PRODUITS

Soixante-sixième session

Rome, avril 2007

RAPPORT DE LA SEIZIÈME SESSION DU GROUPE INTERGOUVERNEMENTAL SUR LE THÉ Bali (Indonésie), 20 – 22 juillet 2005

Table des matières

	Paragraphes
I. INTRODUCTION	1 - 3
II. QUESTIONS DE PROCÉDURE	4 - 5
A. ÉLECTION DU PRÉSIDENT ET DES VICE-PRÉSIDENTS	4
B. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR ET DU CALENDRIER PROVISOIRES	5
III. SITUATION DU MARCHÉ ET PERSPECTIVES	6 - 14
A. SITUATION ACTUELLE DU MARCHÉ DU THÉ ET PERSPECTIVES À MOYEN TERME	6 - 11
B. ÉTUDES DE MARCHÉ: PAKISTAN ET PROCHE-ORIENT	12 - 14

IV. FACTEURS AYANT UN EFFET SUR LA DEMANDE	15 - 21
A. ANALYSE DE LA CHAÎNE DE VALEUR POUR DES MARCHÉS DU THÉ SPÉCIFIQUES	15 - 16
B. APPLICATION DE L'ANALYSE DE LA RÉPERCUSSION DES PRIX À DES MARCHÉS DU THÉ SPÉCIFIQUES	17 - 18
C. ACTIVITÉS DE PROMOTION DU THÉ	19 - 21
V. ACTIVITÉS INTERGOUVERNEMENTALES	22 - 33
A. RAPPORT DU GROUPE DE TRAVAIL SUR LES LIMITES MAXIMALES DE RÉSIDUS (LMR)	22 - 25
B. PROPOSITIONS DE PROJETS À SOUMETTRE AU FONDS COMMUN POUR LES PRODUITS DE BASE ET MISES À JOUR DES PROJETS EN COURS	26 - 28
C. RAPPORT DE LA CONFÉRENCE INTERNATIONALE SUR LE COMMERCE DU THÉ	29 - 33
VI. ACTIVITÉS ENTREPRISES PAR D'AUTRES ORGANISATIONS	34
VII. AUTRES QUESTIONS	35 - 36
A. DIVERS	35
B. DATE ET LIEU DE LA DIX-SEPTIÈME SESSION	36
LISTE DES DOCUMENTS	7

Page

I. INTRODUCTION

1. Le Groupe intergouvernemental sur le thé a tenu sa seizième session à Bali (Indonésie) du 20 au 22 juillet 2005, avec la participation de 95 délégués des États membres suivants: Bangladesh, Canada, Chine, Allemagne, Inde, Indonésie, République islamique d'Iran, Italie, Japon, Kenya, Libye, Malawi, Philippines, Sri Lanka, Tanzanie, Ouganda, Royaume-Uni, États-Unis et Vietnam, ainsi que d'observateurs du Fonds commun pour les produits de base et du Comité international du thé. Une liste des participants a été distribuée sous la cote CCP:TE 05/Inf.3.
2. La session a été ouverte officiellement par Son Excellence M. Anton Apriyantono, Ministre de l'agriculture de la République indonésienne. La déclaration du Directeur général, M. Jacques Diouf, a été prononcée en son nom par M. David Hallam, Chef du Service des matières premières et des produits tropicaux et horticoles de la Division des produits et du commerce international, et la session a été déclarée ouverte par M. H. Streichert (Allemagne), premier vice-président de la quinzième session.
3. Le Groupe a remercié chaleureusement le Gouvernement indonésien, et en particulier la "Tea Association of Indonesia", d'héberger les délégués et de leur donner ainsi la possibilité de se réunir et de renforcer la coopération internationale et l'interaction entre les principaux pays exportateurs et importateurs de thé.

II. QUESTIONS DE PROCÉDURE

A. ÉLECTION DU PRÉSIDENT ET DES VICE-PRÉSIDENTS

4. Le Groupe a élu présidente Mme Delima Darmawan-Azahari (Indonésie). M. Peter Kyalo Kaindi (Kenya) a été élu premier vice-président, et M. Hagen Streichert (Allemagne) second vice-président. Aucun rapporteur n'a été élu, le Groupe ayant décidé que le Secrétariat préparerait le rapport.

B. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR ET DU CALENDRIER PROVISOIRES

5. L'ordre du jour provisoire (CCP:TE 05/1) et le calendrier provisoire (CCP:TE 05/2) ont été adoptés après l'ajout d'un point IV.C. Rapport de la Conférence internationale sur le commerce du thé (ITBC).

III. SITUATION DU MARCHÉ ET PERSPECTIVES

A. SITUATION ACTUELLE DU MARCHÉ DU THÉ ET PERSPECTIVES À MOYEN TERME

6. Le Groupe s'est penché sur la situation actuelle du marché du thé et les perspectives à moyen terme en s'appuyant sur les documents CCP:TE 05/2, CCP:TE 05/CRS 4 et CCP:TE 05/CRS 6. Les perspectives à moyen terme à l'horizon 2014 tenaient compte des révisions communiquées au Secrétariat après la dernière session du Groupe tenue à Sri Lanka en 2003, pendant laquelle ces projections avaient été examinées pour la première fois.
7. Le Groupe a noté la persistance d'un déséquilibre entre l'offre et la demande et s'est inquiété de la pression sur les cours internationaux du thé qui en résultait et qui était appelée à se maintenir, voire à s'accentuer, à moyen terme. Le Groupe a été informé que dans les pays dont la monnaie nationale s'était renforcée par rapport au dollar, comme l'Inde, les effets négatifs de la chute des prix internationaux avaient été exacerbés.

8. Le Groupe a pris note des différentes estimations, de sources diverses, concernant la production, les importations et les exportations mondiales de thé, et notamment de celles du Comité international du thé indiquant pour 2004 aussi bien une baisse de la production qu'une hausse des exportations. Plusieurs délégués ont saisi l'occasion pour mettre à jour les informations relatives à leur propre pays: ainsi par exemple, en Indonésie, la production avait effectivement chuté en 2004 tandis que les toutes dernières estimations concernant les exportations du Kenya étaient supérieures aux prévisions. Certains délégués ont suggéré une révision des projections relatives à la production et à la consommation: par exemple, le Sri Lanka a indiqué que la production et les exportations pourraient ne pas atteindre les niveaux escomptés.

9. Quelques inquiétudes ont été exprimées quant au fait que les estimations concernant la production et les échanges commerciaux pouvaient différer considérablement selon les sources, et le Secrétariat a été encouragé à évaluer et à tenter de concilier les divergences apparentes entre les données du Secrétariat et celles qui émanent d'autres sources. Il a été noté que la collecte et la diffusion d'informations précises et à jour sur le marché du thé constituaient une fonction importante du Groupe et étaient nécessaires pour une meilleure transparence du marché. Le Groupe a toutefois indiqué que certains de ses membres n'avaient pas répondu aux demandes d'informations statistiques présentées par le Secrétariat. Tous les membres ont donc été invités à fournir le plus rapidement possible au Secrétariat les informations adéquates, précises et à jour qui leur sont demandées. Le Secrétariat a été encouragé à étudier d'autres moyens pour recueillir des informations sur le marché du thé, ainsi que la possibilité d'une coopération avec d'autres institutions s'occupant de la collecte et de la diffusion de ces données, y compris le Comité international du thé.

10. Les délégués ont exprimé leur opinion concernant la possibilité d'intervenir et la nature de ces éventuelles interventions, pour répondre à la menace d'un déséquilibre persistant du marché et assurer le développement durable de l'économie mondiale du thé. Il a été convenu que les stratégies de développement devraient être adaptées aux circonstances propres de chaque pays. Le Groupe a reconnu que toute stratégie de développement devait nécessairement prévoir des mesures de renforcement de la consommation. Des efforts de promotion devraient continuer à souligner les effets bénéfiques de la consommation de thé pour la santé, un message qui a déjà été déterminant pour stimuler la consommation de thé dans un certain nombre de pays. La possibilité d'un accroissement notable de la consommation de thé dans les pays producteurs en particulier a également été indiquée.

11. Toutefois, à elles seules, les mesures destinées à stimuler la consommation ne sont pas considérées comme suffisantes. Les délégués ont suggéré une série de mesures supplémentaires, soulignant la nécessité d'examiner les conditions d'accès aux marchés internationaux et de prendre des mesures pour réduire les droits prohibitifs appliqués au thé et une série d'obstacles non tarifaires dans un certain nombre de pays importateurs. Des mesures visant à améliorer la qualité du thé faisant l'objet d'un commerce international ont également été considérées comme souhaitables. Les délégués ont indiqué que les pays producteurs devaient maximiser les profits qu'ils tirent des débouchés commerciaux existants grâce à une plus grande efficacité au niveau de la production et de la commercialisation. Par ailleurs, des inquiétudes ont été exprimées face aux coûts élevés que comporte l'observation des normes de produits de plus en plus nombreuses et contraignantes imposées par les pays importateurs. La progressivité tarifaire et la concentration des structures commerciales ont été indiquées comme faisant obstacle au développement de produits à valeur ajoutée. Il a été fait mention de la relative faiblesse de la position de négociation des petits producteurs au sein de la chaîne de valeur du thé, ainsi que de la part réduite du prix final du thé qui de ce fait leur revient. Enfin, des préoccupations ont été formulées quant au fait qu'un nouvel accroissement de la production et des exportations exercerait une pression supplémentaire sur les prix, et certains délégués ont suggéré la possibilité d'une régulation de l'offre.

B. ÉTUDES DE MARCHÉ: PAKISTAN ET PROCHE-ORIENT

12. Le Groupe a examiné les études concernant le marché du thé au Pakistan, en Égypte, en République islamique d'Iran et en Turquie, en s'appuyant sur le document CCP:TE 05/3 préparé à la demande de la quinzième session. Il a pris note des débouchés commerciaux que ces pays offraient du fait notamment de la libéralisation de leur régime commercial et de leur système de commercialisation, qui les ouvrait à une concurrence accrue des importations. Toutefois, la mesure dans laquelle de telles possibilités seront exploitées dépendra également du taux de croissance économique.

13. Le Groupe a réservé un accueil favorable à ces études et proposé l'analyse de nouveaux marchés. Considérant la possibilité de renforcer la consommation de thé dans certains grands pays producteurs, il a été suggéré de concentrer éventuellement les travaux sur ces derniers. Les Émirats arabes unis, l'Iraq et la Chine ont également été cités, sans qu'aucune recommandation précise ait toutefois été faite.

14. Il a par ailleurs été indiqué que si les analyses de marché en grande partie statistiques de ce type permettaient d'identifier de nouveaux débouchés commerciaux, des études plus approfondies de l'attitude des consommateurs pourraient fournir des indications plus précises pour la conception de programmes de développement du marché dans les pays concernés. Le coût élevé de ces recherches a toutefois été reconnu, d'où la nécessité d'explorer des sources de financement potentielles. L'une de ces sources pourrait être le secteur privé qui tirerait parti des informations ainsi recueillies.

IV. FACTEURS AYANT UN EFFET SUR LA DEMANDE

A. ANALYSE DE LA CHAÎNE DE VALEUR POUR DES MARCHÉS DU THÉ SPÉCIFIQUES

15. Le Groupe a examiné ce point de l'ordre du jour en s'appuyant sur les documents CCP:TE 05/4 et CCP:TE 05/CRS 3. Il a noté que les études concernant l'analyse de la chaîne de valeur et la répercussion des prix étaient encore en cours. Sans les données nécessaires qui avaient été demandées aux pays membres pour pouvoir procéder à une analyse complète et détaillée de la chaîne de valeur, le document n'a fourni qu'un examen général du résultat des exportations de thé dans les divers pays. Le Groupe a considéré en particulier les activités relatives à la commercialisation d'un produit et la façon dont la valorisation d'une activité donnée permettrait d'accroître les recettes à l'exportation et la part de marché. Il a noté que la méthodologie employée dans ces documents pourrait servir de modèle pour les travaux futurs d'analyse de la chaîne de valeur du Groupe.

16. Au vu des résultats comparatifs concernant les pays en phase de valorisation et de dévalorisation, il a été indiqué que les pays qui semblaient obtenir les meilleurs résultats à l'exportation, comme le Sri Lanka, le Kenya et l'Ouganda, devraient partager leur expérience, notamment quant à l'impact de la valorisation et du relèvement de la qualité. Le Groupe a été informé que l'amélioration de la qualité commençait au moment de la récolte. Si les feuilles récoltées sont de bonne qualité, le thé le sera également. Par ailleurs, du fait de la diversité des thés spéciaux et leur conditionnement, le volume des feuilles résiduelles de qualité inférieure est important et plusieurs pays ont introduit des mesures pour retirer ces feuilles du marché. Des expériences de valorisation ont également été partagées avec le Groupe. Le Secrétariat a été invité à poursuivre l'analyse des facteurs qui influent sur les résultats à l'exportation et à faciliter l'échange d'information sur ce sujet entre les pays membres.

B. APPLICATION DE L'ANALYSE DE LA RÉPERCUSSION DES PRIX À DES MARCHÉS DU THÉ SPÉCIFIQUES

17. Le Groupe a étudié, en s'appuyant sur les documents CCP:TE 05/5 et CCP:TE 05/CRS 5, l'ampleur de la répercussion des prix entre l'exportation et la production, ainsi que ses implications. Il a noté que la nature de la répercussion des cours mondiaux sur les marchés de l'Inde, du Kenya et de Sri Lanka avait été évaluée sur la base du mouvement concomitant, de la vitesse d'ajustement et de l'existence d'une réponse asymétrique. En moyenne, les prix d'adjudication en Inde, au Kenya et à Sri Lanka et le prix de référence international suivent la même tendance à long terme, mais à court terme, les prix nationaux diffèrent.

18. Le Groupe a noté que dans tous les pays, les prix intérieurs évoluaient en concomitance avec l'indice composite de la FAO et étaient intégrés dans la référence mondiale, ce qui signifie que les coûts des transactions et les distorsions du marché n'empêchent pas une répercussion complète des cours mondiaux, fournissant ainsi des informations qui donnent des résultats utiles, au moins à long terme. L'asymétrie qui apparaît à Sri Lanka semble due au pourcentage supérieur de thés à valeur ajoutée conditionnés dans ce pays et qui n'étaient pas aussi sensibles aux cours que les thés en vrac. De même, les prix de référence laissaient apparaître une grande proportion de thés CTC alors que Sri Lanka produisait principalement des thés orthodoxes. Le Groupe a encouragé les membres à fournir au Secrétariat toutes les informations pertinentes pour pouvoir procéder à une analyse plus détaillée.

C. ACTIVITÉS DE PROMOTION DU THÉ

19. Le Groupe a procédé à l'examen de ce point de l'ordre du jour en s'appuyant sur les documents CCP:TE 05/6, CCP:TE 05/6/Corr.1, CCP:TE 05/CRS 1 et CCP:TE 05/CRS 8. Il a examiné attentivement toutes les informations disponibles concernant l'utilisation du Label thé. Le contexte dans lequel le Groupe a été invité à prendre une décision sur l'avenir du Label thé, était celui de l'existence d'un corpus unique de connaissances utiles sur les bienfaits de la consommation de thé pour la santé, à la disposition du secteur mondial du thé. Cette masse référentielle d'informations scientifiques a été rassemblée au titre du programme de 4,6 millions de dollars qui a constitué l'un des jalons de la coopération internationale dans le secteur des produits. Par ailleurs, un autre outil utile, le Label thé, a également été mis à la disposition de l'industrie du thé. Dans le cadre du programme, des ressources considérables ont été consacrées à l'élaboration du Label et le coût effectif des homologations est d'environ 60 000 dollars EU. Le Label thé est actuellement homologué dans plus de 50 pays et représente environ 55 pour cent des importations mondiales de thé. Les homologations demeureront en vigueur pour la plupart au moins jusqu'en 2008. Cependant, malgré une excellente avancée des homologations, ce Label n'a guère été utilisé et plusieurs délégués ont fait part de leurs doutes quant à sa valeur actuelle en tant qu'outil de promotion.

20. Le Groupe était invité à prendre une décision concernant l'avenir du Label et trois possibilités ont été envisagées: i) interrompre immédiatement tous les travaux sur le Label; ii) renoncer au renouvellement du Label au moment de l'expiration des homologations; et iii) vendre le Label. Plusieurs délégués ont indiqué qu'ils devaient consulter leurs gouvernements avant de décider. Quoi qu'il en soit, aucune décision quant à l'avenir du Label, y compris celle d'une éventuelle vente, ne pouvait être prise sans consultation du Fonds commun pour les produits de base, celui-ci étant le principal parrain du projet original.

21. Le représentant du Fonds commun a déclaré que la position du Fonds concernant le Label thé était restée inchangée. En tant que co-propriétaire du Label, le Fonds devrait être consulté avant toute décision concernant l'avenir du Label thé.

V. ACTIVITÉS INTERGOUVERNEMENTALES

A. RAPPORT DU GROUPE DE TRAVAIL SUR LES LIMITES MAXIMALES DE RÉSIDUS (LMR)

22. Le Groupe a procédé à l'examen de ce point de l'ordre du jour en s'appuyant sur les documents CCP:TE 05/7 et CCP:TE 05/CRS 7. Il a été informé par un membre de la Réunion conjointe sur les résidus de pesticides (JMPR) des procédures requises pour l'établissement, par la Commission du Codex Alimentarius (CCA), des limites maximales de résidus. Le Groupe a noté que les étapes prévues pour la production des données nécessaires à la fixation de LMR pour le thé étaient notamment les suivantes:

- les pays producteurs doivent chercher à obtenir le soutien des entreprises chimiques pour la production de données et leur transmission à la JMPR.
- les pays producteurs doivent définir les produits chimiques auxquels ces données doivent se rapporter. En d'autres termes, quels sont les pesticides communément utilisés, quelles sont les données déjà disponibles et quelles sont les nouvelles informations à recueillir. Les pays doivent donner la priorité aux pesticides pour lesquels il n'existe pas de LMR, ou auxquels d'anciennes LMR sont encore appliquées. Enfin, des données sont également nécessaires pour ce qui concerne les pesticides employés de manière illicite et devant être homologués au niveau national.
- En règle générale, des données concernant les résidus, recueillies à partir de huit essais *conformes aux bonnes pratiques agricoles (BPA)*, sont nécessaires pour une recommandation de LMR, avec au maximum une étude dégressive. La JMPR a formulé des recommandations pour le thé sur la base de moins de huit essais. Un nombre inférieur d'essais conformes aux BPA et réalisés selon de bonnes pratiques de laboratoire (BPL) ne doit pas limiter la présentation de données.

23. Plusieurs délégués ont exprimé l'opinion que des LMR devraient être établies pour *l'infusion de thé* plutôt que pour les feuilles, puisque le thé est consommé sous cette forme. D'autre part, le coût des essais sur le terrain était considéré comme excessif, ce qui pouvait être une cause de retards. Le Groupe est convenu de la nécessité d'une coopération entre les producteurs et les importateurs pour la production des données requises et pour relever les défis résultant des réglementations en matière de LMR récemment introduites dans certains grands pays importateurs. À cet effet, le Groupe a reconnu et soutenu:

- les efforts considérables déployés par les pays producteurs pour la préparation et le rassemblement de données concernant les LMR à soumettre à une consultation d'experts; et
- l'initiative mondiale pour la gestion des pesticides dans le thé, destinée à permettre aux pays consommateurs d'harmoniser l'approche des législateurs quant aux LMR pour le thé.

24. Plus spécifiquement, le Groupe a recommandé:

- que l'Inde (M. T.C. Chaudhuri) et le Royaume-Uni (M. A. Scott) assurent la co-présidence du Groupe de travail chargé de coordonner, d'établir les priorités et d'accélérer la présentation, au nom de l'industrie, de limites maximales de résidus de pesticides pour le thé;
- que M. Chaudhuri et M. Scott bénéficient, dans l'exercice de cette fonction, du soutien actif d'au moins un responsable désigné par les principaux pays producteurs; et
- que le Secrétariat de la FAO apporte son aide dans toute la mesure du possible.

25. Le Groupe a également recommandé qu'une réunion de producteurs, qui serait coordonnée par l'Inde, soit tenue dans un délai d'un mois ou deux, et suivie d'une consultation d'experts qui serait animée par le Secrétariat et à laquelle participeraient l'ensemble des parties prenantes, ainsi que le Codex Alimentarius, la Commission européenne et d'autres organismes de normalisation.

B. PROPOSITIONS DE PROJETS À SOUMETTRE AU FONDS COMMUN POUR LES PRODUITS DE BASE ET MISES À JOUR DES PROJETS EN COURS

26. Le représentant du Fonds commun pour les produits de base a informé le Groupe de l'état d'avancement du projet concernant la production de thé biologique en Inde et en Chine, approuvé par le Conseil exécutif en 2004. Le Groupe a accueilli favorablement la nouvelle de la mise au point définitive de la documentation relative à ce projet.

27. Deux nouvelles propositions de projet ont été présentées au Groupe par l'Indonésie, concernant respectivement:

- *le renforcement de la position de négociation des petits producteurs grâce à l'amélioration des produits et au partenariat (CCP:TE 05/CRS 10); et*
- *la mise en œuvre d'une production intégrée de thé biologique par la promotion du thé comme produit bénéfique pour la santé (CCP:TE 05/CRS 11).*

28. Ces deux propositions de projet ont été approuvées par le Groupe pour transmission au Fonds commun qui devra les évaluer.

C. RAPPORT DE LA CONFÉRENCE INTERNATIONALE SUR LE COMMERCE DU THÉ

29. Le Groupe a reçu le rapport de la Conférence internationale sur le commerce du thé (ITBC), qui s'est tenue les 18 et 19 juillet 2005, immédiatement avant la seizième session du Groupe intergouvernemental sur le thé. Une synthèse des conclusions et des mesures de suivi convenues à cette occasion, a été présentée dans le document CCP:TE 05/CRS 9.

30. Dans sa présentation du rapport, le Président de la Conférence a souligné la persistance du double problème de l'existence d'un excès d'offre sur le marché mondial du thé et de la pression sur les prix qui en résulte, et a noté qu'il fallait répondre à cela par un accroissement de la demande et/ou une diminution de l'offre pour rétablir l'équilibre du marché. Concernant le premier objectif, il a été indiqué qu'il faudrait organiser des campagnes de promotion, notamment dans les principaux pays producteurs, tandis que pour le second objectif, il a été suggéré d'éliminer du marché mondial les thés qui ne répondent pas à certaines normes de qualité – et plus précisément à la norme ISO 3720. Le programme des mesures de suivi convenues, préparé par l'ITBC et énoncé dans le rapport de la Conférence, a été approuvé par le Groupe.

31. À propos de l'imposition d'une norme de qualité minimale pour le thé, l'Inde a proposé la résolution suivante:

*Tout produit issu des feuilles de *Camellia sinensis* (L) O Kuntze, commercialement connu sous le nom de thé, présenté en vrac et sous forme de produits à valeur ajoutée, à savoir les thés en boîte, les thés en sachet et les thés parfumés produits pour la vente au sein du pays ou bien exportés vers d'autres pays ou encore importés de pays tiers, doit être conforme aux spécifications minimums prévues au titre de la norme internationale ISO 3720 pour le thé noir et des normes comparables en cours d'élaboration pour le thé vert, et de leurs révisions périodiques.*

32. La résolution a été approuvée à l'unanimité par les membres du Groupe, et il a été convenu qu'un délai devait être fixé pour son adoption formelle par l'ensemble des membres du Groupe. Le Secrétariat a été invité à assurer la distribution du texte de la résolution à tous les membres du Groupe.

33. Il a été noté que si certains pays disposaient déjà de mécanismes pour l'élimination des thés de qualité inférieure de leurs exportations, d'autres en étaient dépourvus, et qu'un mécanisme d'application de la résolution dans tous les pays producteurs devait donc être mis au point. L'opportunité d'un soutien de la part des pays importateurs a été soulignée. Il a toutefois été reconnu que dans des conditions de libre marché il n'était réaliste d'envisager le contrôle des types

de thé achetés par les compagnies importatrices, et que c'était aux pays exportateurs que devrait revenir la charge d'empêcher l'arrivée sur le marché de thés de qualité inférieure. Il a été convenu qu'un groupe de travail serait mis en place pour identifier des mécanismes appropriés et réalisables. L'Indonésie a été invitée à jouer un rôle de chef de file dans l'organisation de ce groupe de travail. Les délégations des pays importateurs sont convenues de promouvoir ce mécanisme auprès leurs associations nationales du thé respectives.

VI. ACTIVITÉS ENTREPRISES PAR D'AUTRES ORGANISATIONS

34. Le représentant du Fonds commun pour les produits de base a fait une brève déclaration concernant le rôle et les activités du Fonds et l'état d'avancement de divers projets relatifs au thé. Il a souligné en particulier la conclusion positive du projet de promotion générique fondée sur les bienfaits de la consommation de thé pour la santé.

VII. AUTRES QUESTIONS

A. DIVERS

35. Le représentant de l'Association indonésienne des petits producteurs a prononcé une déclaration concernant l'écartement de la fourchette entre les prix à la production et les prix de détail, et la nécessité de faire participer les représentants des petits producteurs aux débats internationaux sur l'économie mondiale du thé. Il a été suggéré de faire place, lors des prochaines sessions du Groupe intergouvernemental, à l'examen des problèmes des petits producteurs, éventuellement dans le cadre de manifestations parallèles.

B. DATE ET LIEU DE LA DIX-SEPTIÈME SESSION

36. Le Groupe a été informé que la date et le lieu de la dix-septième session seraient arrêtés par le Directeur général de la FAO en consultation avec le Président. Il a noté avec appréciation l'offre du Kenya d'accueillir cette session.

LISTE DES DOCUMENTS

Documents précédent la session

CCP:TE 05/1	Ordre du jour provisoire et notes y relatives
CCP:TE 05/2	Situation actuelle du marché du thé et perspectives à moyen terme
CCP:TE 05/3	Études de marché: Égypte, République islamique d'Iran, Pakistan et Turquie
CCP:TE 05/4	Vers des produits de plus grande valeur ajoutée dans le secteur mondial du thé: une analyse de la chaîne de valeur
CCP:TE 05/5	Application de l'analyse de la répercussion des cours à des marchés du thé spécifiques
CCP:TE 05/6	Approches envisageables pour la promotion générique du thé et l'utilisation du Label thé
CCP:TE 05/6/Corr.1(Rectificatif)	Approches envisageables pour la promotion générique du thé et l'utilisation du Label thé
CCP:TE 05/7	Réunion conjointe FAO/OMS sur les résidus de pesticides (JMPR): Procédure d'évaluation de l'estimation des limites maximales de résidus (LMR) pour le thé

Documents d'information

CCP:TE 05/Inf.1	Note d'information
CCP:TE 05/Inf.2	Calendrier provisoire et liste des documents
CCP:TE 05/Inf.3	Liste des délégués et observateurs

Documents de séance

CCP:TE 05/CRS 1	Possible approaches to generic promotion of tea and the use of the Tea Mark
CCP:TE 05/CRS 2	Tea market studies: Egypt, Islamic Republic of Iran, Pakistan and Turkey
CCP:TE 05/CRS 3	Upgrading in the international tea sector: a value chain analysis – reference tables
CCP:TE 05/CRS 4	Tea compendium
CCP:TE 05/CRS 5	Tea price transmission – technical appendix and tables
CCP:TE 05/CRS 6	Current market situation and medium-term outlook – reference tables
CCP:TE 05/CRS 7	Report of the Working Group on Pesticide Residue on Tea
CCP:TE 05/CRS 8	Legal issues on the use of the Tea Mark
CCP:TE 05/CRS 9	Conclusion and agreed follow-up action of the International Tea Business Conference (ITBC)
CCP:TE 05/CRS 10	Improving tea smallholder bargaining position through product improvement and partnership – fast-track project proposal to be submitted to the Common Fund for Commodities
CCP:TE 05/CRS 11	Implementation of integrated plant production of tea bio farming through promotion of tea as a health product – proposal to be submitted to the Common Fund for Commodities